



LISTE INDICATIVE DES PIÈCES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE POUR LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

SITUATION PERSONNELLE

Vendeur est un particulier :

1^{er} vendeur :

Nom : Prénoms :

Profession : Date et lieu de naissance :

Nationalité :

• Si vous êtes étranger, merci de nous adresser la copie de votre carte de résident

• Si vous êtes français, merci de nous adresser la copie de votre carte nationalité d'identité ou passeport

- Célibataire

- Veuf de M. / Mme (nom prénom) :

- Marié, date et lieu du mariage :

• Si un contrat de mariage a été établi, merci de nous en adresser une copie, de même pour un changement de régime matrimonial.

- Soumis à un Pacte Civil de Solidarité

• Merci de nous en adresser une copie + copie de la déclaration au greffe.

• Si le PACS a été dénoncé, merci de nous adresser la copie de la dénonciation au greffe.

- Divorcé ou en instance de divorce :

• Merci de nous adresser une copie du jugement de divorce ou une attestation de dépôt de la convention chez un notaire.

Jugement du tribunal de en date du

- Séparé de corps et/ou de biens :

Jugement du tribunal de en date du

Faites-vous l'objet d'une mesure de protection (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice) :

Si oui, laquelle ?

Coordonnés du tuteur / curateur :

Coordonnées auxquelles l'Etude pourra vous joindre :

• Adresse postale actuelle :

• Adresse du Centre des Impôts dont vous dépendez :

• Numéros de téléphone :

- Domicile :

- Portable :

- Travail :

• Courriel :@.....

2^{ème} vendeur :

Nom : Prénoms :

Profession : Date et lieu de naissance :

Nationalité :

- Si vous êtes étranger, merci de nous adresser la copie de votre carte de résident
- Si vous êtes français, merci de nous adresser la copie de votre carte nationalité d'identité)

 - Célibataire - Veuf de M. / Mme (nom prénom) : - Marié, date et lieu du mariage :

- Si un contrat de mariage a été établi, merci de nous en adresser une copie, de même pour un changement de régime matrimonial.

 - Soumis à un Pacte Civil de Solidarité

- Merci de nous en adresser une copie + copie de la déclaration au greffe.
- Si le PACS a été dénoncé, merci de nous adresser la copie de la dénonciation au greffe.

 - Divorcé ou en instance de divorce :

- Merci de nous adresser une copie du jugement de divorce ou une attestation de dépôt de la convention chez un notaire.

Jugement du tribunal de en date du

 - Séparé de corps et/ou de biens :

Jugement du tribunal de en date du

Faites-vous l'objet d'une mesure de protection (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice) :

Si oui, laquelle ?

Coordonnés du tuteur / curateur :

Coordonnées auxquelles l'Etude pourra vous joindre :

- Adresse postale actuelle :
- Adresse du Centre des Impôts dont vous dépendez :
- Numéros de téléphone :
 - Domicile :
 - Portable :
 - Travail :
- Courriel :@.....

● Vendeur est une société :

Dénomination sociale :

Siège social :

Numéro SIREN :

Nom et prénom du gérant :

- Merci de nous joindre le procès-verbal de nomination du gérant.

Numéro de téléphone :

Courriel :@.....

Merci de nous adresser un extrait Kbis de moins de 3 mois, une copie des statuts à jour et copie de la pièce d'identité du gérant

SELAS MANIGAND & CHIBI – 4, rue Général Debenedy – BP23 – 01000 BOURG-EN-BRESSE
04.74.23.10.13 – manigand.thierry@notaires.fr ou nesrine.chibi.01005@notaires.fr

RENSEIGNEMENT SUR LE BIEN VENDU

Le bien vendu constitue-t-il votre résidence principale ?

Dans l'affirmative, merci de nous indiquer votre nouvelle adresse :

Adresse postale complète du bien vendu :

-> MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS ADRESSER LA COPIE DE VOTRE TITRE DE PROPRIETE AINSI QUE VOTRE DERNIER AVIS DE TAXE FONCIERE.

Nature du bien vendu :

- Maison individuelle :

- La maison dépend-t-elle d'un lotissement : OUI NON

Si oui, merci de nous adresser la copie du règlement du lotissement, du cahier des charges.

Si oui, existe-t-il une association syndicale qui fonctionne ? Si tel est le cas, merci de m'indiquer les coordonnées du président de l'association

.....

- La maison dépend-t-elle d'une copropriété horizontale : OUI NON

Si oui, il conviendra de faire établir un mesurage au titre de la loi Carrez.

Si oui, merci de nous indiquer les coordonnées du syndic :

- Appartement / bien en copropriété :

Merci de bien vouloir nous adresser copie des procès-verbaux des dernières assemblées des trois dernières années, copie du règlement de copropriété/état descriptif de division (+modificatifs) ainsi que le mesurage Loi CARREZ.

- La copropriété est-elle gérée par un syndic : OUI NON

Si oui, merci de me communiquer les coordonnées du syndic :

.....

- Terrain :

- Le terrain est-il viabilisé ? : OUI NON

- Le terrain vendu a-t-il fait l'objet d'un détachement de parcelle ? OUI NON

Dans l'affirmative, merci de nous communiquer :

- le plan de division,
- la déclaration préalable avec le récépissé du dépôt,
- le certificat de non opposition à la déclaration préalable délivré par la mairie,
- le document d'arpentage,

- le procès-verbal de bornage.

SELAS MANIGAND & CHIBI – 4, rue Général Debeney – BP23 – 01000 BOURG-EN-BRESSE
04.74.23.10.13 – manigand.thierry@notaires.fr ou nesrine.chibi.01005@notaires.fr

SITUATION DU BIEN VENDU

TRAVAUX :

Avez-vous fait construire tout ou partie du bâtiment vendu ?.....

Dans l'affirmative, merci de me communiquer le permis de construire, la déclaration d'achèvement des travaux ainsi que le certificat de conformité.

• Ces travaux sont-ils achevés depuis moins de 10 ans ? : OUI NON

Si oui, avez-vous souscrit une assurance dommage-ouvrage couvrant la garantie décennale ?.....

Merci de nous fournir l'attestation de souscription et de paiement de l'assurance. A défaut de souscription d'une assurance dommage-ouvrage, merci de me communiquer les noms et coordonnées des sociétés de constructions.

SERVITUDE :

Avez-vous connaissance de servitudes quelconques (passage, captation d'eau, etc.) ?.....

Si oui, lesquelles ?

DIAGNOSTICS TECHNIQUES :

Merci de nous communiquer **l'ensemble du dossier de diagnostics techniques (à jour des dernières réglementations)**, savoir :

- Diagnostic amiante (permis de construire délivré avant le 1er juillet 1997)
- Diagnostic plomb (construction avant le 1er janvier 1949)
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat parasitaire (si immeuble situé dans une zone à risque)
- Diagnostic électrique (installation datant de plus de 15 ans)
- Diagnostic gaz (installation datant de plus de 15 ans)
- Etat des risques naturels et technologiques.

ASSAINISSEMENT :

L'assainissement de votre maison s'effectue-t-il :

par un système individuel (type fosse septique) ?

par un raccordement au « tout-à-l'égout » ?

Si vous avez un dispositif individuel, merci de nous joindre la copie du dossier d'installation et le certificat de conformité de celui-ci, délivré par le Service Public d'Assainissement Communal (SPANC).

SELAS MANIGAND & CHIBI – 4, rue Général Debeney – BP23 – 01000 BOURG-EN-BRESSE
04.74.23.10.13 – manigand.thierry@notaires.fr ou nesrine.chibi.01005@notaires.fr

CONTRATS EXISTANTS SUR LE BIEN

Bail :

- Le bien sera-t-il libre le jour de la vente ? OUI NON

Si non, nous adresser la copie du bail et toutes les annexes ou avenants, la dernière quittance de loyer, le montant actuel du dépôt de garantie afin de permettre les remboursements entre vous et l'acquéreur.

- A-t-il été loué précédemment ? OUI NON

Si oui, merci de joindre une copie du bail, l'original du congé donné par le locataire ou du congé délivré par vos soins.

Affichage :

- Le bien supporte-t-il un contrat d'affichage ? OUI NON

Si oui, nous adresser la copie du contrat d'affichage et de la dernière quittance de paiement de la redevance.

- A-t-il été loué précédemment ? OUI NON

Si oui, merci de joindre une copie du bail, l'original du congé donné par le locataire ou du congé délivré par vos soins.

Procédures :

- Etes-vous partie à des procédures judiciaires au sujet de votre immeuble ? OUI NON

PISCINE

- Votre immeuble est-il équipé d'une piscine ? OUI NON

Si oui, merci de joindre l'autorisation d'urbanisme s'il y a lieu et l'attestation de conformité du système de sécurité.

Nous attirons votre attention sur les dispositions de l'article L. 128-2 du Code de la Construction et de l'Habitation issu de la loi n°2003-9 du 4 janvier 2003 aux termes desquelles : « Les propriétaires de piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif installées avant le 1er janvier 2004 doivent avoir équipé au 1er janvier 2006 leur piscine d'un dispositif de sécurité normalisé, sous réserve qu'existe à cette date un tel dispositif adaptable à leur équipement. En cas de location saisonnière de l'habitation, un dispositif de sécurité doit être installé avant le 1er mai 2004. »

AVANTAGE FISCAL

• Le bien a-t-il fait l'objet d'un engagement de location lié à un avantage fiscal (lois Besson, Malraux, Robien, Duflot, Pinel, subventions ANAH) ?

OUI NON

Si oui, lequel :

SELAS MANIGAND & CHIBI – 4, rue Général Debeney – BP23 – 01000 BOURG-EN-BRESSE
04.74.23.10.13 – manigand.thierry@notaires.fr ou nesrine.chibi.01005@notaires.fr